

## Fiche de Données de Sécurité ML Initium

Fiche du 07/2021

---

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit  
Identification du mélange : Nutriement pour micro-organismes – Pied de cuve  
Dénomination commerciale : **ML Initium**
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Usage recommandé : Produit œnologique
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité  
Fournisseur :  
ALTER OENO Conseil  
23, Allée Louis BREGUET  
51450 BETHENY - FRANCE  
  
Tél. 00 33 (0)6.45.72.60.33  
Personne chargée de la fiche de données de sécurité: dleboeuf@alteroeno.fr
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence  
Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence: ORFILA 00 33 (0)1 45 42 59 59

---

### SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange  
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) : Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).  
Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :  
Aucun autre danger
- 2.2. Éléments d'étiquetage  
Symboles: Aucune  
Mentions de danger: Aucune  
Conseils de prudence: Aucune  
Dispositions spéciales: Aucune  
Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs : Aucune
- 2.3. Autres dangers  
Substances vPvB: Aucune –  
Substances PBT: Aucune Autres dangers:  
Aucun autre danger

---

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- 3.1. Substances N.A.
- 3.2. Mélanges  
Composants dangereux aux termes du Règlement CLP : Aucun

## Fiche de Données de Sécurité

### ML Initium

---

#### SECTION 4: Premiers secours

- 4.1. Description des premiers secours
  - En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon.
  - En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
  - En cas d'ingestion : Rincer soigneusement la bouche et la gorge avec de l'eau puis boire abondamment
  - En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.
- 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
  - Contact avec les yeux : Possible irritations
  - Contact avec la peau : Possible irritations
  - Inhalation : Possible irritation respiratoire ou asthme chez les individus sensibles
  - Ingestion : Peut provoquer un inconfort intestinal, ballonnement, gaz.
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
  - Traitement : Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

---

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
  - Moyens d'extinction appropriés :
    - Eau.
    - Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).
  - Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité : Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion. La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers
  - Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
  - Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
  - Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
  - Porter les dispositifs de protection individuelle.
  - Emmener les personnes en lieu sûr.
  - Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
  - Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
  - En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
  - Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
  - Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres sections
  - Voir également les paragraphes 8 et 13.

## Fiche de Données de Sécurité

### ML Initium

---

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Manipulation : Éviter de respirer la poussière. Eviter le contact avec les yeux.  
Hygiène : se nettoyer soigneusement les mains après manipulation.  
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions de stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités  
Risque : Ce produit ne présente pas de risque d'incendie, ou d'explosion  
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.  
Matières incompatibles: Aucune en particulier.  
Indication pour les locaux: Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Aucune utilisation particulière

---

#### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle  
Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles  
Valeurs limites d'exposition DNEL  
N.A.  
Valeurs limites d'exposition PNEC N.A.
- 8.2. Contrôles de l'exposition  
Protection des yeux:  
Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.
- Protection de la peau: L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale. Protection des mains:  
Non requis pour une utilisation normale.
- Protection respiratoire:  
N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.
- Risques thermiques :  
Aucun
- Contrôles de l'exposition environnementale :  
Aucun
- Contrôles techniques appropriés  
Aucun

---

#### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- |                                                                |                     |
|----------------------------------------------------------------|---------------------|
| Aspect et couleur:                                             | <b>Poudre beige</b> |
| Odeur:                                                         | <b>Levure</b>       |
| Seuil d'odeur :                                                | N.A. pH: N.A.       |
| Point de fusion/congélation:                                   | N.A.                |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:         | N.A. Inflammation   |
| solides/gaz:                                                   | N.A.                |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : | N.A.                |
| Densité des vapeurs:                                           | N.A.                |
| Point éclair:                                                  | N.A.                |
| Vitesse d'évaporation :                                        | N.A.                |

## Fiche de Données de Sécurité

### ML Initium

|                                                       |                              |
|-------------------------------------------------------|------------------------------|
| Pression de vapeur:                                   | N.A.                         |
| Densité relative:                                     | N.A.                         |
| Hydrosolubilité:                                      | <b>Soluble partiellement</b> |
| Solubilité dans l'huile :                             | N.A.                         |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau):               | N.A.                         |
| Température d'auto-allumage :                         | N.A.                         |
| Température de décomposition:                         | N.A.                         |
| Viscosité:                                            | N.A.                         |
| Propriétés explosives:                                | N.A.                         |
| Propriétés comburantes:                               | N.A.                         |
| 9.2. Autres informations                              |                              |
| Miscibilité:                                          | N.A.                         |
| Liposolubilité:                                       | N.A.                         |
| Conductibilité:                                       | N.A.                         |
| Propriétés caractéristiques des groupes de substances | N.A.                         |

---

#### SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité : Non réactif
- 10.2. Stabilité chimique : Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Aucune
- 10.4. Conditions à éviter : Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles : Aucune
- 10.6. Produits de décomposition dangereux : Aucun.

---

#### SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
- Informations toxicologiques concernant la substance : N.A.

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandées par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë : Pas d'effet connu
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée : Possible irritation
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire : Possible irritation
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée : Possible réaction allergique
- e) mutagénicité sur les cellules germinales : Pas d'effet connu
- f) cancérogénicité : Pas d'effet connu
- g) toxicité pour la reproduction : Pas d'effet connu
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

---

#### SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1. Toxicité : Pas d'effet connu
- 12.2. Persistance et dégradabilité : Pas de persistance, produit bio dégradable.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation : Aucun
- 12.4. Mobilité dans le sol : N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB : N.A.
- 12.6. Autres effets néfastes : Aucun

---

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

#### SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. UN number

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies : N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : N.A.

14.4. Groupe d'emballage : N.A.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: N.A. IMDG-Marine polluant: N.A.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur N.A.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC N.A.

---

#### SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)

Dir. 99/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Dir. 2006/8/CE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et consort

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues: Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

1999/13/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directives 82/501/EC(Seveso), 96/82/EC(Seveso II): N.A.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique : Non

## Fiche de Données de Sécurité

### ML Initium

---

#### SECTION 16: Autres informations

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne  
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition  
- Van Nostrand Reinold CCNL - Annexe 1

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

|             |                                                                                                                              |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADR:        | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.                                   |
| CAS:        | Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).                                      |
| CLP:        | Classification, Etiquetage, Emballage.                                                                                       |
| DNEL:       | Niveau dérivé sans effet.                                                                                                    |
| EINECS:     | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.                                                        |
| GefStoffVO: | Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.                                                                        |
| GHS:        | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.                                          |
| IATA:       | Association internationale du transport aérien.                                                                              |
| IATA-DGR:   | Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA). |
| ICAO:       | Organisation de l'aviation civile internationale.                                                                            |
| ICAO-TI:    | Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).                                     |
| IMDG:       | Code maritime international des marchandises dangereuses.                                                                    |
| INCI:       | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.                                                                     |
| KSt:        | Coefficient d'explosion.                                                                                                     |
| LC50:       | Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.                                                              |
| LD50:       | Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.                                                                       |
| LTE:        | Exposition à long terme.                                                                                                     |
| PNEC:       | Concentration prévue sans effets.                                                                                            |
| RID:        | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.                                    |
| STE:        | Exposition à court terme.                                                                                                    |
| STEL:       | Limite d'exposition à court terme.                                                                                           |
| STOT:       | Toxicité spécifique pour certains organes cibles.                                                                            |
| TLV:        | Valeur de seuil limite.                                                                                                      |
| TWATLV:     | Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)                         |
| WGK:        | Classe allemande de danger pour l'eau.                                                                                       |

**Validité : 3 ans à compter de la date de sa délivrance. Toute modification dans la fabrication ou la législation conduira à une mise à jour du document.**